

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 28 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 24 avril 2025
Nombre de conseillers présents	: 8	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 30 avril 2025

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Marie-José JUGEAU, Didier LE GARREC et Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN
- Maurice GAULAIN ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Thomas BRON
- Christophe SAMZUN ayant remis pouvoir à Marie-José JUGEAU
- Aurélie BAUR ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir Réjane CONAN

Absente excusée n'ayant pas remis de pouvoir : Rozen MAHEVO

Secrétaire de séance : Marie THUILLIER

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Monsieur le Maire souhaite bienvenue à la presse.

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions des articles L 2122-23 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de désigner au début de chaque séance son secrétaire.

Madame Marie THUILLIER a été désignée à l'unanimité.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2025

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

3) MARCHES PUBLICS - Travaux salle de Lannivrec – Choix des entreprises sur devis suite déclaration lots infructueux (lots 1, 2, 3, 9 et 12)

VU l'article L 2122-22 4° du Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu l'article R. 2185-1 du code de la commande publique ;

VU la délibération n°2 du 24 octobre 2023 concernant la réhabilitation de la salle de Lannivrec dans le cadre du projet de redynamisation de l'espace de vie communal de Lannivrec– plan de financement au regard de l'accord de subvention obtenue au titre du contrat de territoire Belle-Île-en-Mer 2022-2026 avec le département du Morbihan.

VU l'avis du marché lancé en procédure adaptée concernant le projet de réhabilitation de la salle polyvalente de Lannivrec publié le 11 juillet 2024 et fixant la date limite de réception des offres au 27 septembre 2024 à 12 heures et s'agissant d'un marché alloti ;

VU le PV de la commission de marchés publics de travaux en date du 21 octobre 2024, analysant les 9 offres présentées. Les critères de jugement étaient les suivants : Prix 50%, valeur technique Qualité nature des matériaux 20%, valeur technique moyens humains 15%, valeur technique prestations 15%.

VU la délibération n° 13 du conseil municipal en date du 5 février 2025 portant attribution des lots 4, 5, 6, 7, 8 et 11, et déclarant infructueux les lots 1, 2, 3, 9, 10, 12, 13, et autorisant le maire à faire établir des devis par les entreprises de son choix,

Suite à la commission de travaux du 16 avril 2025 qui a analysé les devis reçus,

Il est proposé d'attribuer les lots suivants :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT HT	MONTANT TTC
1	Maçonnerie – Gros Œuvre	Belle-île Bois Marine, <i>Le Palais</i>	182 000 €	218 400 €
2	Charpente	Belle-île Bois Marine, <i>Le Palais</i>	13 900 €	16 680 €
3	Couverture	Pacifique Dutel, <i>Locmaria</i>	11 304 €	13 565 €
12	Electricité - Sécurisation	Terceo Eiffage, <i>Vannes</i>	164 328 €	197 194 €

Concernant le lot 9 – Terrasse et Pergola extérieure, celui-ci sera réalisé en régie par les services techniques.

Le lot 10 – monte-charge : un devis a été reçu et reste en attente de validation de l'architecte en charge du marché. Le monte-charge présenté ne semble pas convenir techniquement à l'architecte. Une discussion entre le prestataire et l'architecte est en cours.

L'attribution du lot 13 – panneaux photovoltaïques, fera l'objet d'une prochaine délibération.

La réunion de chantier de démarrage des travaux a eu lieu ce jour. Une entreprise n'était pas présente. L'architecte a rappelé aux entreprises que des pénalités de retard seront appliquées si les travaux ne démarraient pas le 12 mai prochain comme prévu, et que des pénalités d'absence s'appliqueront également en cas d'absence des entreprises aux réunions de chantier.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis relatifs au lots 1, 2, 3 et 12, les crédits étant inscrits au budget.

4) TRAVAUX DE REFECTION DE LA VOIRIE 2025

Conformément au marché public « Réfection de la voirie communale » du 20 septembre 2023 signé avec l'entreprise COLAS pour une durée de 3 ans, les membres de la commission travaux réunis le 16 avril 2025, proposent d'effectuer les travaux de réfection suivants :

Routes envisagées	Mètres Linéaires	HT	TTC
Kergolay	100	15 430.00 €	18 516.00 €
Le Grand Cosquet	20	5 601.00 €	6 721.20 €
Kéroulep	230	29 940.00 €	35 928.00 €
Bornord	115	23 810.00 €	28 572.00 €
Arnaud	150	35 650.00 €	42 780.00 €
		110 431.00 €	132 517.20 €

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 110 431.00 € Hors Taxes pour 615 mètres linéaires.

Les travaux seront réalisés sur les mois de mai et juin 2025.

D'autre part, Monsieur le Maire fait part du devis reçu pour la réfection de la voirie entre le carrefour de Samzun et celui de Kerdavid, reçu le 25 avril 2025 de l'entreprise COLAS. Ces travaux avaient été également évoqués lors de la commission des travaux du 16 avril dernier et laissés en attente du devis. Celui-ci s'élève à 59 330.00 euros Hors Taxes, soit 71 196.00 Toutes Taxes Comprises, pour 400 mètres linéaires, avec reprise des canalisations et entrées de champs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider l'ensemble de ces travaux, qui sont inscrits au budget et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

5) TRAVAUX VOIRIE/EAUX PLUVIALES POULDON

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Le Maire expose au Conseil Municipal que des dysfonctionnements et inondations récurrentes ont été constatés sur le réseau d'eaux pluviales dans le village de Pouldon. Les parcelles directement concernées sont les suivantes : ZW 291, 523, 325, 641, 644, 639, 642, 643, 640, 289, 288, 330, 286. Afin de garantir la sécurité des usagers et des biens, de préserver les voiries et d'améliorer le fonctionnement du réseau, il est proposé de procéder à des travaux de réhabilitation, de dimensionnement et de déviation du réseau d'eaux pluviales sur le domaine public communal.

Les travaux comprennent notamment :

La préparation et les sondages du chantier,
Fourniture et pose du réseau EP diamètre 200, 250 et 315,
Grilles et regards,
Réfection de la voirie.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 63 072 €/TTC, sur la base du devis « Doc 1570209 » du 11 février 2025 établi par l'entreprise Colas.

La commission de travaux réunie le 16 avril 2025 a approuvé le projet de cette offre commerciale et les crédits relatifs ces travaux ont été inscrits au budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le principe de réalisation des travaux de réseau d'eaux pluviales sur le domaine public communal avec l'entreprise citée,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

6) DEMANDE DE SUBVENTION 2025 ASSOCIATION TECHNO +

Madame Réjane CONAN fait part aux conseillers du courrier reçu de Madame Liza CERCEL GARANS qui expose son projet d'intégrer l'association Techno Plus qui œuvre pour la réduction des risques liés aux comportements à risque (alcool, drogues, etc.) dans le cadre d'événements festifs (sons, festivals, bars...).

Il s'agirait d'établir un état des lieux des pratiques des différents consommations propres à notre territoire.

Pour ce faire, une équipe de 6 à 10 bénévoles séjournerait à Belle-Ile du 3 juillet au 31 août 2025. Ces bénévoles, de tous âges et pour certains, anciens consommateurs, s'investiraient dans ce projet durant leurs propres congés annuels.

Le coût estimatif de leur projet se présente de la façon suivante :

Descriptif	Estimation
Passages bateaux des bénévoles	1350 €
Logement mois de juillet – location meublée	4500 €
Logement mois d'août pris en charge par la commune de Le Palais	0
Véhicule 9 places : 780 € par semaine + caution + assurance	7650 €
Frais de carburant	1600 €
Matériel divers : gilets jaunes, Lampes torches...	4500 €
Frais de bouche et trajets jusque Quiberon	10140 €
Assurance	1000 €
	30740 €

Le coût prévisionnel de l'intervention est évalué à 30 740.00 euros.

Le prévisionnel prévoit une participation de l'Hôpital de Belle-Ile-en-Mer à hauteur de 7650.00 euros pour le véhicule et une participation de 2000.00 euros du Pôle Médical de Santé de Belle-Ile.

Il reste à charge 21090.00 euros. L'association demande aux communes de financer le reste à charge, à hauteur de 5000.00 euros chacune, par le biais d'une subvention.

Une discussion s'engage autour du sujet. Monsieur le Maire informe qu'un rapport d'activités de la gendarmerie est remis aux maires de l'île chaque année et qu'il a été demandé au Colonel de la circonscription de Lorient davantage de contrôles. Réjane CONAN intervient : « Les services de l'hôpital ont une certaine idée des consommations de drogues, beaucoup de jeunes sont « ramassés » la nuit sur le bord de la route et amenés par les pompiers aux urgences. Malheureusement, ces personnes quittent les services de soins dès le lendemain à priori sans suivi et de plus, cela relève du secret médical ». Thomas BRON intervient : « C'est aux services de l'Etat de trouver les solutions adéquates, c'est aux services de gendarmerie d'effectuer des contrôles plus fréquents et une association ne peut se substituer à des professionnels de santé, d'autant plus que l'état des lieux existe déjà. Il faut faire plus de répression. Ce problème relève de la psychiatrie ou de services spécialisés, ce n'est pas le job d'une association ». La question d'après bilan est soulevée par Marie THUILLIER. Monsieur le Maire précise qu'un retour de cette expertise sera fait. Anne-France NAUDIN et Marie-José JUGEAU demandent ce qui est prévu après : les gens seront-ils pris en charge ? de quelle manière ? Réjane CONAN informe qu'une permanence sera mise en place à la future maison de la jeunesse. Marie THUILLIER précise qu'un service ouvrira prochainement avec des personnes spécialisées et formées aux différentes formes d'addictions, d'ailleurs, l'étude aurait été encore plus intéressante sur une année et non pas sur une saison. Monsieur le Maire rappelle que « les insulaires sont concernés mais également les saisonniers et les vacanciers, que les services médicaux de l'île ont été sollicités et participent déjà par leur prise en charge des personnes retrouvées en difficulté. Tout le monde est concerné et je ne me vois pas refuser une aide à cette association alors que la demande d'expertise émane des 4 maires de l'île. Rappelez-vous les victimes et les drames survenus ces derniers temps et notamment celui de cet hiver ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 2 abstentions, décide :

- D'accorder une subvention de 1000.00 euros à l'association Techno + au titre de l'exercice 2025,
- D'imputer cette dépense au budget communal,
- De demander à Madame Liza CERCEL GARANS de venir présenter aux élus le bilan de leurs investigations dès la fin de la saison.

7) MOTION DE CLASSEMENT DU SAUVETAGE EN MER AU PATRIMOINE IMMATÉRIEL DE L'HUMANITÉ - UNESCO

Le sauvetage en mer est une pratique essentielle à la sécurité de nos mers et de nos littoraux, profondément ancrée dans une tradition vivante d'altruisme, de don de soi et de résilience. Plus qu'une simple mission, il s'agit d'un engagement collectif qui forge un lien unique entre les sauveteurs et leur territoire, incarnant l'esprit d'entraide qui définit la culture maritime et contribue à l'identité des communautés littorales et maritimes. Au fil des années, cette tradition riche d'histoire et de solidarité est devenue un symbole de dévouement et de courage pour tous ceux qui partagent cet héritage.

Pour l'ensemble de ces raisons, et à la suite des sollicitations de l'Association nationale des élus du littoral (ANEL) et de la société nationale de sauvetage en mer (SNSM), le Conseil Municipal de Locmaria souhaite se joindre à l'initiative portée par la ville des Sables d'Olonne pour le classement du sauvetage en mer au patrimoine immatériel de l'humanité par l'UNESCO.

En se joignant à cette initiative, notre commune invite l'ensemble de la communauté des gens de mer, les associations, institutions et collectivités littorales, à unir leurs forces pour que la pratique du sauvetage en mer et l'archipel des stations SNSM qui constellent la France littorale obtiennent une reconnaissance et une protection par l'UNESCO.

Pour atteindre cet objectif, différentes étapes seront nécessaires :

- 1. Lancement d'une enquête nationale** : Cette enquête permettra de rassembler des témoignages, récits et données quantitatives et qualitatives sur les pratiques de sauvetage en mer, nécessaires à la constitution du dossier d'inventaire.
- 2. Inscription du sauvetage en mer à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel** : Au travers de l'ANEL et de la ville des Sables d'Olonne, et en collaboration avec le ministère de la Culture, nous nous joignons à la procédure visant à inscrire le sauvetage en mer sur l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel. Cette reconnaissance nationale constituera une étape essentielle pour le classement auprès de l'UNESCO.
- 3. Soutien des collectivités et des acteurs de la mer** : Nous travaillerons en partenariat avec les autres collectivités littorales, les associations du littoral, les associations de sauveteurs en mer, ainsi que les institutions maritimes, pour construire une communauté forte et mobilisée autour de ce projet.

Cette démarche est à la fois ambitieuse et exigeante, mais elle reflète les valeurs profondes de Locmaria, et de ses habitants. Elle s'inscrit dans un mouvement de reconnaissance et de préservation des patrimoines humains et culturels qui marquent l'histoire de notre nation, de nos territoires littoraux et de la communauté des gens de mer.

En honorant le courage et le dévouement des sauveteurs en mer, nous transmettons aux générations futures un héritage d'une portée universelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ENCOURAGER et de SOUTENIR** cette initiative en adoptant la présente motion.

« Il s'agit de notre patrimoine, notre culture, notre passé. La SNSM est d'utilité publique, c'est une nécessité sur nos îles ». Les élus en profitent pour adresser toute leur reconnaissance aux bénévoles sans qui, ce service n'existerait pas. « Ces personnes le font vraiment bénévolement, elles ne sont pas rémunérées pour leur investissement ». Thomas BRON ajoute qu'il visite actuellement les îles voisines et qu'on devine le bâtiment du canot de sauvetage dans chaque port et que ceux-ci ont tout leur charme.

8) INFORMATION DES DERNIERES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS : Information n° 41

Monsieur le Maire expose aux élus ce qui suit :

VU l'article L 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 8 du 26 octobre 2022,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de marchés publics :

495. <u>Décision du 10.04.2025</u> 1 Tour d'ordi Site de Lannivrec	LDLC PRO	Montant : 648.29 euros TTC
496. <u>Décision du 10.04.2025</u> Fleurissement Place Notre Dame et calvaires	LE JARDIN DE ST PIERRE	Montant : 436.74 euros TTC
497. <u>Décision du 14.04.2025</u> 8 poignées placards bureaux mairie	WURTH	Montant : 122.59 euros TTC

498. <u>Décision du 14.04.2025</u> Peinture pour marquage au sol jaune – arrêt de bus Grands-Sables	SIGNALS	Montant : 106.98 euros TTC
499. <u>Décision du 16.04.2025</u> Fournitures administratives Campings	DU CORDON A L'AIGUILLE	Montant : 302.13 euros TTC
500. <u>Décision du 16.04.2025</u> Réinstallation logiciel suite changement d'ordinateur	SEPTEO	Montant : 120.00 euros TTC
501. <u>Décision du 17.04.2025</u> Diagnostic amiante et Plomb avant travaux Salle de Lannivrec	AXIOME	Montant : 830.00 euros TTC
502. <u>Décision du 17.04.2025</u> 10 Liasses de 50 sacs hygiène canine	MAG EQUIP	Montant : 509.40 euros TTC
503. <u>Décision du 18.04.2025</u> Drapeaux école	MANUFACTURE DES DRAPEAUX	Montant : 31.96 euros TTC
504. <u>Décision du 22.04.2025</u> Remplacement douche sanitaire camping Port Andro	FRANCK ELEC	Montant : 968.45 euros TTC
505. <u>Décision du 22.04.2025</u> Onduleur comptabilité	LDLC PRO	Montant : 141.70 euros TTC
506. <u>Décision du 22.04.2025</u> Licence Microsoft Bureau ordinateur portable service administratif	LDLC PRO	Montant : 327.10 euros TTC
507. <u>Décision du 24.04.2025</u> Recherche de fuite Etage Mairie	SRIO	Montant : 1 194.00 euros TTC
508. <u>Décision du 24.04.2025</u> Palette de 720 litres de vinaigre	PAREDES	Montant : 1 443.74 euros TTC
509. <u>Décision du 28.04.2025</u> Remplacement VMC restaurant scolaire	LAUTECH	Montant : 1 556.16 euros TTC

DIVERS

- Monsieur le Maire rappelle la venue de nos amis Méaudrais le week-end du 1^{er} mai et invite ses conseillers à se joindre à lui pour les festivités.
- Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux saisonniers qui vont rejoindre l'équipe en place sur les sites de Port-Andro et de Lannivrec : une belle saison à eux et qu'ils prennent plaisir à travailler avec nous.

La séance est levée 20 heures 00.